

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-CA44-02

PROJET CABLE SOUS MARIN « REUNION »

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, 2 et 6 rue d'Emmerez de Charmoy-97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, Alain ABADIE, en distanciel

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mikael SIHOU

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Mickael HA-SUM

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20251202-CA_44_02-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision CP 11 juin 2019 - convention N°DIDN/2019/128), de la Région Réunion et la décision CP 14 avril 2023,

VU le rapport du conseil d'administration de la Régie Réunion THD CA44-02,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de câble sous-marin « ReuNION » – Reunion New Indian Ocean Network – , sous condition de validation de la Région Réunion.

ARTICLE 2 : D'approuver la création d'un Service Public Industriel et Commercial dédié, sous condition de validation de la Région Réunion.

ARTICLE 3 : D'approuver le financement du projet, sous condition de validation de la Région Réunion.

ARTICLE 4 : D'autoriser le directeur à solliciter, percevoir et gérer les financements et à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur, sous condition de validation de la Région Réunion.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

